

Namur, le 12 mai 2020

Communication aux partenaires de la première ligne,

Contexte :

Devant la crise sanitaire liée au Covid-19, les autorités de santé belge se sont organisées à différents niveaux de pouvoir afin d'apporter des recommandations et parfois des outils aux différents partenaires de Santé, notamment aux acteurs de la première ligne, mais aussi plus largement à l'ensemble de la population.

Cette organisation à grande échelle s'est aussi déclinée en fonction de la spécificité des professions de santé, mais également des réalités de terrain avec plus ou moins de facilité. C'est dans ce contexte que via leurs réseaux respectifs, des acteurs de la première ligne du Grand Namur principalement orientés « soin » mais également « social » se sont par l'intermédiaire de RESINAM rassemblés pour la première fois courant avril par visio conférence.

Il nous a dès lors semblé important de veiller à ce que chaque partenaire puisse communiquer et partager sur les spécificités de son organisation au niveau de notre territoire, et que nous puissions dans la mesure du possible privilégier d'agir ensemble et de manière cohérente.

De nos échanges il nous semblait important de rappeler à l'ensemble des professionnels de la première ligne que :

1. Si un patient présente des symptômes d'infection Covid 19, il convient de l'inviter à téléphoner à son médecin généraliste. S'il n'arrive pas à le contacter, il peut téléphoner au **081 320 200** numéro de la première ligne mis en place par le Rassemblement des Généralistes Namurois (RGN) dans le contexte Covid à destination de la première ligne à la recherche d'informations / conseils. A ce numéro l'interlocuteur se chargera de rappeler le médecin traitant voire d'orienter le patient vers un autre médecin volontaire en cas d'absence du médecin traitant habituel.
2. Si le patient présente des symptômes évoquant le Covid-19, le médecin traitant peut prescrire un test diagnostic PCR. Il pourra alors se rendre au centre de testing organisé par Gamena (*Garde Médicale de Namur*) devant leur poste sous forme de « drive in » en voiture, à pied ou à vélo... Ces tests ont lieu sans rendez-vous mais exclusivement avec une prescription médicale de 12h00 à 15h00 du lundi au vendredi Chaussée de Liège 654C à 5100 Jambes.

3. Si le patient testé est positif il sera isolé 7 jours.

a. Pour la population générale :

Les contacts très rapprochés avec la personne Covid + seront également isolés mais pendant 14 jours (pour prendre en compte la période d'incubation).

Autrement dit, un fonctionnaire de l'Aviq contactera le patient positif et son entourage pour lui indiquer un isolement de 7 jours et une quarantaine de 14 jours pour l'entourage.

Ici les professionnels de santé ont une responsabilité majeure pour soutenir ensemble ces patients et leur entourage dans le respect de ces règles... Nous reviendrons probablement sur ce point dans une communication ultérieure.

b. Pour les professionnels de santé :

En revanche, Sciensano nous indique que pour les personnes qui exercent une profession essentielle comme les professionnels de santé, travailler est exceptionnellement permis si ceci est nécessaire pour garantir la continuité des services, à condition de :

=> Porter un équipement de protection individuelle : un masque buccal en textile pour tous les déplacements à l'extérieur, y compris au travail. Pour les soignants, un EPI adéquat doit être utilisé conformément aux procédures existantes (au moins un masque chirurgical, dès l'entrée dans l'établissement de soins) ;

=> Respecter strictement les règles d'hygiène des mains ;

=> Suivre activement sa température corporelle et les symptômes possibles de COVID-19,

=> Garder une distance d'au moins 1,5 m avec les collègues ;

=> Eviter les contacts sociaux en dehors du travail ;

Des contacts étroits asymptomatiques ne doivent pas être testés pour exclure une infection, sauf si, professionnellement, après la période d'isolement, ils seront en contact avec des personnes à risque de développer une forme sévère de la maladie. Dans ce cas il faut faire un test entre jour 11 et 13 de la période d'isolement (après contact téléphonique avec le médecin généraliste) afin d'écartier une infection asymptomatique. Cela vaut également pour les contacts étroits qui continuent à travailler à cause d'un manque de personnel.

4. Les infirmiers extrahospitaliers peuvent accéder à Safelink. Il s'agit d'un outil mis en place par le Réseau Santé Wallon afin de permettre aux généralistes de monitorer les symptômes des cas probables ou confirmés de covid-19 à domicile.

Safelink est aussi une belle avancée dans le partage des données de santé entre métiers !

Cela est profitable à la fois au patient qui est mieux suivi de façon concertée, à l'infirmier qui peut avoir accès à des données essentielles telles que : *jours d'apparition des symptômes, test COVID réalisé, contagiosité, symptômes à suivre* mais également au médecin qui pourra accéder aux observations que l'infirmier pourra émettre via cet outil.

[Une vidéo de présentation à destination des infirmiers est disponible ici.](#)

Néanmoins, toutes les informations utiles se retrouvent [sur la page dédiée du RSW.](#)

5. **Pour les patients qui présenteraient des situations psychosociales complexes** qui plus est en cette période Covid, **les case managers de Resinam sont disponibles sur simple appel téléphonique au 081/39 11 89 ou par email à cm@resinam.be.**

Les Case Managers n'auront peut-être pas les réponses à toutes les questions, mais feront en sorte, avec les patients, de co-construire et/ou de trouver des réponses à leurs questions en s'appuyant sur la force d'un réseau de partenaires, les centres de coordination, les professionnels de 1^{ère} et de la 2^{nde} ligne, les services de santé mentale etc.

Sans contrepartie financière.

6. A noter que **les réseaux namurois en santé mentale** sont inquiets des conséquences du Covid auprès des usagers. Pour ce faire, l'offre de service des principaux opérateurs en santé mentale est régulièrement mise à jour sur le portail de [Coopsy](#).

7. **Distribution de masques :**

La Ville de Namur a passé commande de 150.000 masques en tissu répondant tous à la norme française AFNOR. Ce sont des masques lavables et réutilisables, de qualité. Ces masques vont être mis gratuitement à la disposition des Namuroises et Namurois.

Concrètement, chaque ménage namurois recevra un courrier de la Ville de Namur adressé au chef de ménage, reconnu administrativement. Il sera dès lors possible de se rendre **à partir du 18 mai dans sa pharmacie habituelle**, muni de la carte d'identité du chef de ménage et du coupon qui accompagnera le courrier, et sur lequel le nom du chef de ménage sera indiqué ainsi que le nombre de masques à pouvoir obtenir (*correspondant au nombre de personnes de 12 ans et plus, domiciliées au sein de ce ménage*).

NB 1 : L'actualité autour des recommandations Covid étant particulièrement changeante, il convient de se rapprocher des communications officielles afin de bénéficier des informations adéquates et les plus à jour, [Sciensano](#), [Aviq](#), [PPLW](#)...

NB 2 : Si naturellement d'autres acteurs de la première ligne du Grand Namur souhaitaient rejoindre ces temps d'information entre partenaires, nous les invitons à se rapprocher dans un premier temps de leurs responsables réseau puis ensuite prendre contact directement auprès de la coordination de RESINAM pour les modalités pratiques. Alexis CONDETTE a.condette@resinam.be +32 479 15 34 44